

Séance ordinaire du 30 avril 2026

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Johanna JAVELLE, Julie LAMBERT-PARRET, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Sébastien FAURIAT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Monsieur Marc ARLABOSSE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI

ABSENT :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

D.2026-04-30 : *Vote budget 2026 - budget annexe « Assainissement non collectif »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L. 5211-9-2, L. 5211-10 et L.5211-29,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport du Président,

Le budget 2026 du budget annexe « Assainissement non collectif » de la communauté de communes s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant global de 194 739,37 € :

- 194 739,37 € pour la section de fonctionnement

Détaillé comme suit :

Fonctionnement

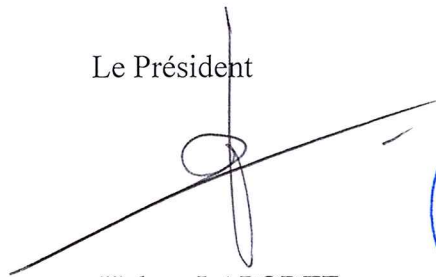
| Dépenses | EP 2026 | Recettes | EP 2026 |
|--|---------------------|--|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 92 439,37 € | | |
| 6288 - Autres prestations | 92 439,37 € | 70 - ventes de produits fabriqués, prestation de service | 30 000,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courantes | 2 000,00 € | | |
| 6541 - Créances admise en non valeur | 2 000,00 € | 7062 - redevances anc | 30 000,00 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 100 200,00 € | | |
| 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs | 200,00 € | 74 - participation | 10 000,00 € |
| 6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement | 100 000,00 € | 748 Autres subventions | 10 000,00 € |
| 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provision | 100,00 € | | |
| 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants | 100,00 € | 002 - Résultat reporté | 154 739,37 € |
| TOTAL DEPENSES | 194 739,37 € | TOTAL RECETTES | 194 739,37 € |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement non collectif » comme indiqué ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 30 avril 2026

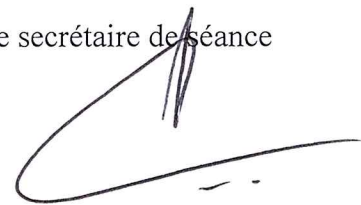
Le Président



Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance



Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr